



www.solidairesidd.com
93 bis, rue de Montreuil
75011 PARIS
03 29 76 78 42 - 02 32 23 45 76



**Compte rendu - CAP du 2 juillet 2020
des Techniciens Supérieurs de l'Économie et de l'Industrie
CAP en audioconférence**

Participants :

Pour l'administration : Cette CAP est présidée par Mme Catherine MOREAU.

Pour le personnel :

Solidaires I.D.D : Pascal MARIE représentant titulaire, Michel TOSTIVINT et Frédéric BILLARDEY convoqués en tant qu'experts.

Entente FO.

Alliance CFDT/CGT.

En préalable, les syndicats font lecture de leur déclaration liminaire.

En réponse, Mme MOREAU apporte les éléments suivants :

Cette semaine a eu lieu le 1^{er} groupe de travail sur les lignes directrices de gestion ministérielles (LDG) consacrées à la promotion et au parcours professionnel, la DGE a demandé que le gestionnaire de corps assure la rédaction pour les LDG des corps techniques.

Concernant le ratio promu-promouvable (pro-pro), le travail vient de commencer et l'objectif de la DGE est de demander le maximum pour les taux de promotion.

Sur le concours externe de recrutement dans le corps des TSEI, la DGE a demandé au bureau des concours les adresses des inscrits afin de leur envoyer un courrier pour les inciter à participer au concours (les années passées, trop d'inscrits ne se sont pas présentés).

Concernant l'intégration du 1^{er} grade dans le 2^e grade, la DGE doit étudier le sujet avant de répondre.

Concernant l'accès au corps des IIM, il y a un problème statutaire à faire évoluer pour améliorer le passage des TSEI dans le corps des IIM.

A l'issue des déclarations liminaires, la présidente ouvre la séance et propose d'aborder l'ordre du jour qui est des plus légers puisqu'il ne comporte que la 2^e formation restreinte. Le but de cette réunion est d'acter les mobilités des agents inscrits sur le tableau d'avancement (TA) ainsi que celles des lauréats de l'examen professionnel TSCEI afin de valider leur promotion.

2^{ème} Formation restreinte (TSPEI).

- Tableau d'avancement au grade de TSCEI et examen professionnel TSCEI :
 - état des affectations
 - état des agents restant à promouvoir
 - étude des situations particulières pour les agents postulant sur leur propre poste

<i>Affectation à l'issue de l'examen professionnel d'avancement au grade de TSCEI 2019</i>	
Nom - Prénom	Affectation
DEMEY Thomas	DIRECCTE Grand-Est à Metz
LEROY Hélène	DREAL Normandie à Rouen
ROULAUD Charlotte	DREAL Nouvelle-Aquitaine à Limoges
CUARTIELLES Benjamin	DREAL Bourgogne-Franche-Comté (BFC) à Auxerre
LAUNAY Valérie	DREAL Bourgogne-Franche-Comté (BFC) à Dijon
PACCARD Stéphane	DREAL Normandie à Rouen
GODEFROY Pierre	DREAL Normandie à Rouen
LEONHARDT Guillaume	DREAL PACA à Aix-en-Provence
AUZOU Cindy	DREAL Normandie à Caen
OLIVEIRA Lucie	DREAL ARA à Villeurbanne
SEURON Bertrand	DREAL Hauts-de-France à Béthune
BELKEBLA Benjamin	DIRECCTE Hauts de France à Lille
MORISSET Franck	DREAL Pays-de-la-Loire à Nantes
BREUX François	DREAL Hauts-de-France à Soissons
BADACHE Ahcène	DIRECCTE Île-de-France (IdF) à Aubervilliers
YAN Nicolas	DRIEE à Bobigny
RENAULT François	DRIEE à Nanterre
YEBRIFADOR Yves	DREAL Hauts-de-France à Beauvais

**Promotions TSCEI validées par une mobilité pour l'année 2020
dans le cadre du tableau d'avancement**

Nom - Prénom	Affectation	
LEONARDI Gilles	CNRV à Montlhéry	TA
SERREE Eric	DREAL Bourgogne-Franche-Comté (BFC) à Belfort	TA
VERNEJOUX Marie-Claude	DREAL Occitanie à Montpellier	principalat

Prochaine CAP des TSEI prévue fin septembre début octobre, elle traitera notamment du tableau d'avancement au grade de TSPEI (la promotion au TA prend effet à la date du 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle la promotion est réalisée).

Annexe : Déclaration liminaire de Solidaires I.D.D.

Les représentants de Solidaires I.D.D. restent à votre disposition pour tout complément d'information, n'hésitez pas à les contacter.

M. Pascal MARIE (03.29.76.78.42) - pascal.marie@direccte.gouv.fr

M. Frédéric BILLARDEY (02.96.69.56.05) - frederic.billardey@developpement-durable.gouv.fr

M. Michel TOSTIVINT (02.99.12.21.76) - michel.tostivint@direccte.gouv.fr

Pour rappel, les avis émis par la CAP ne sont que consultatifs.
Les décisions ne seront officielles qu'après publication par l'Administration.